



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1<sup>er</sup> adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

**Présents :** Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DL.18.066 - Remboursement à Madame MINIER Rosine

**Arnaud JEAN expose :**

Durant le mois de septembre 2017, Madame MINIER Rosine, domiciliée 15 rue des Grands Champs, à INGRE, a effectué une chute sur un trottoir endommagé menant à l'esplanade près de l'école Emile Carles. Elle s'est blessée ce qui a nécessité des soins.

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 11 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le remboursement de 30,87 € TTC, montant restant à la charge de Madame MINIER Rosine.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 octobre 2018

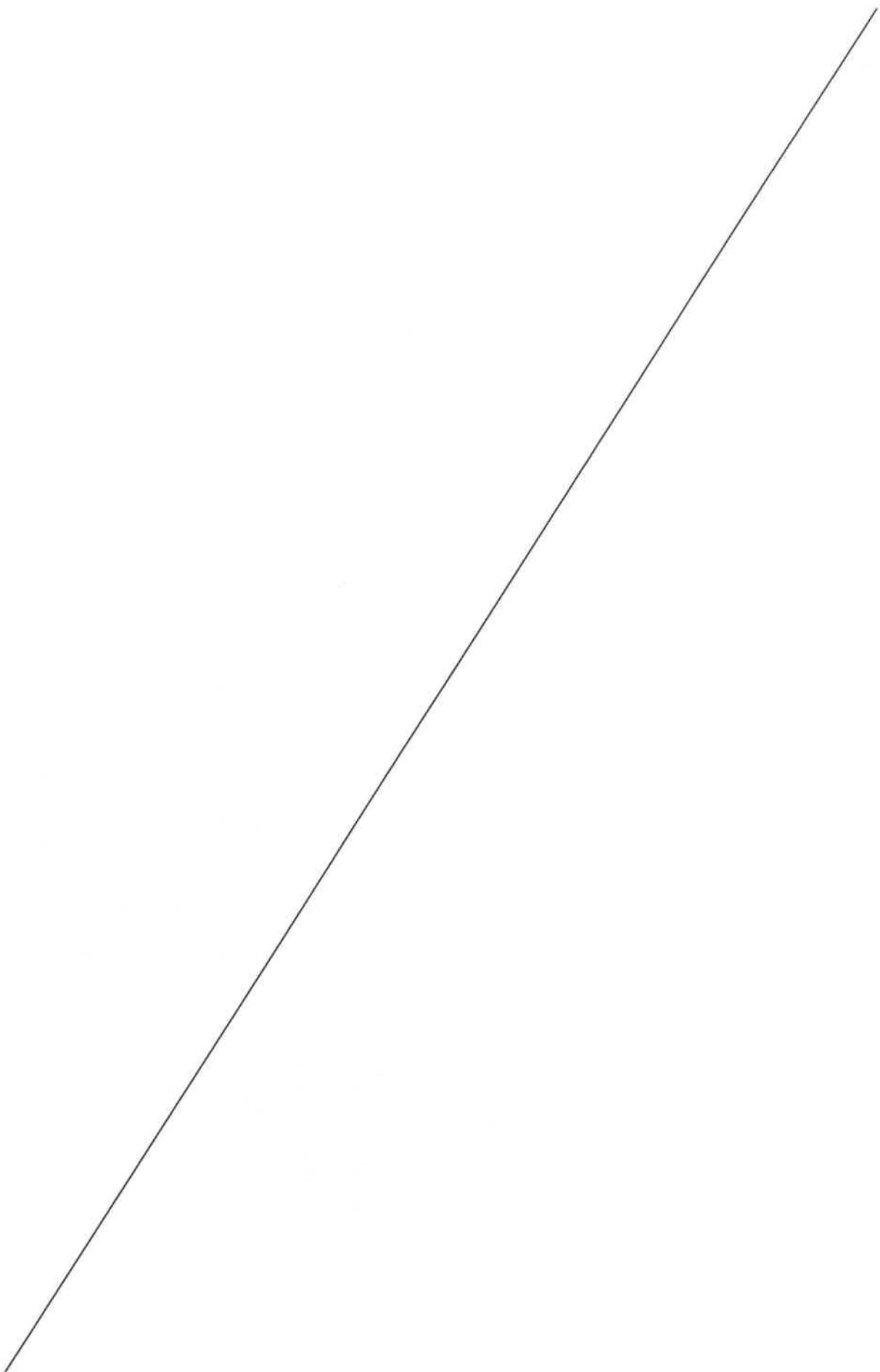
Publication le : 4 octobre 2018

Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-18-066

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2018-10-04T11-18-02.00 ( MI212927370 )**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20180925-DL-18-066-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Remboursement à Madame MINIER Rosine**Date de décision :** 25/09/2018

---

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires

---

**Acte :** DL.18.066-FIN-remboursement à Madame MINIER Rosine.PDF      **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 04/10/18 à 11:18

Par RICHARD Aurélie

**Transmis**

Date 04/10/18 à 11:18

Par RICHARD Aurélie

**Accusé de réception**

Date 04/10/18 à 11:24